

**Sujet :** [INTERNET] projet d'arrêté période complémentaire vénerie sous terre

**Date :** Thu, 29 Apr 2021 21:12:22 +0200 (CEST)

**De :** Jerome Rabillard

Monsieur le Préfet

Pour gérer au mieux les populations de blaireaux, il est indispensable de chasser lors de la période complémentaire, en effet le rôle de la chasse est de maintenir des populations en bonne état de conservation et de gérer les classes d'âges. Passer le mois de septembre il n'est plus possible d'identifier un jeune d'un adulte.

Cette période permet également de maintenir l'équilibre agro cynégétique.

Je suis donc favorable au projet d'arrêté proposant une période complémentaire de vénerie sous terre dans votre département.

Bien cordialement

J RABILLARD